

# **REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2013**

## **ORGANISATION:**

Dans le cadre de ses activités annuelles, le CLUB PHOTO DE GUERANDE organise son 12ème concours photographique suivi d'une exposition d'une sélection des œuvres retenues.

## **PARTICIPANTS:**

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs de tous âges et de tous pays. En cas d'appartenance à un club, chaque participant concourt à titre individuel.

Sont exclus les membres du jury et les membres du Club Photo de Guérande.

## **PHOTOGRAPHIES :**

Photographies en couleur ou en noir & blanc.

Le thème de ce concours est : " **Arbre(s)** "

Ne sont acceptées que les photographies sur papier d'un format compris entre 18x20 cm et 24x30 cm présentées sous " passe partout " de dimensions obligatoires 30x40 cm sans système d'accrochage, Les photos sélectionnées seront exposées sous cadre par nos soins, Chaque participant pourra présenter au **maximum** 4 photographies.

Au dos de chaque photographie seront inscrits :

- le Nom et Prénom de l'auteur,
- la catégorie: couleur ou noir & blanc.
- le titre,
- le club (éventuellement).

Un bordereau d'envoi devra être joint reprenant ces informations complétées de l'adresse du participant.

Il est demandé à chaque photographe un droit de **participation de 7€** quelque soit le nombre de photos présentées.

## **ENVOIS:**

Les candidats feront parvenir à leurs frais et risques les photographies de leur choix, exclusivement à l'adresse suivante:

CLUB PHOTO GUERANDE, BP 25222, 44352 GUERANDE CEDEX, FRANCE

**La date limite de réception des épreuves est fixée au 13 février 2013 au plus tard.**

Les envois seront faits au tarif postal en vigueur. Les plis en recommandé ne seront pas acceptés.

Les participants devront s'assurer que tous les accords de publication ou d'exposition sont obtenus, en particulier des personnes pouvant figurer sur les photos, des spectacles ou bâtiments selon les règles régissant le droit à l'image.

En cas de désaccord, ils en assument seuls la responsabilité.

Les participants à ce concours acceptent la présentation de tout ou partie de leurs œuvres pour l'exposition.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des images qui leur seront confiées. Ils déclinent cependant toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal, la manipulation ou l'exposition des œuvres.

L'œuvre est déclarée sans valeur commerciale.

#### **JURY:**

Le jury composé de 4 personnes se réunira le 20 février 2013, pour sélectionner les œuvres qui seront exposées et désigner les lauréats.

#### **PRIX:**

Chaque auteur pourra recevoir autant de prix que d'œuvres classées.

Le concours est doté de plusieurs prix, ils seront attribués par catégorie :

Les 3 lauréats de chaque catégorie (Couleur et N&B) se verront attribuer un prix, dont 100 € pour les premiers,

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu lors de l'exposition qui se tiendra à la salle Perceval d'Athanor à Guérande, les 1er, 2 et 3 mars 2013.

#### **RESULTATS:**

Les lauréats seront avertis personnellement des résultats par courriel. Tous les participants recevront le classement du jury,

#### **RETOUR DES PHOTOS:**

A l'issue de ce concours, les photographies seront restituées à leur auteur, en mars 2013 à la seule condition d'avoir joint une enveloppe renforcée et adaptée et suffisamment affranchie, portant le nom et l'adresse de l'auteur pour la réexpédition des œuvres. Les photographes étrangers accompagneront leur envoi de coupons internationaux pour le retour des œuvres.

**Les envois sans enveloppe affranchie de retour et non retirés seront archivés par le Club Photo de Guérande et disponibles sur demande jusqu'au 30 juin 2013. Passée cette date, les photos seront détruites.**

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient. Dans ce cas, les droits de participation seront restitués.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement,

NB: Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au blanc très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc,

Par contre une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome)

## Bordereau d'envoi à joindre avec les épreuves

Nom:

Prénom :

Adresse:

Courriel:

N° Tel:

Club ( éventuellement ) :

Je désire m'inscrire à votre concours et je vous envoie les photos suivantes :

N°	Catégorie Couleur ou N&B	Titre (20 caractères maximum)

Je joins à cet effet mes droits de participation de 7€ en chèque

à l'ordre de Club Photo Guérande.

Je déclare accepter le règlement du concours qui m'a été remis.

Fait à:

le :

Signature :